BULLETIN Nº 23, printemps 2012

Le billet du président

#### La formation continue concerne aussi les aînés

« On n'est jamais trop vieux pour apprendre ! » Cet adage revêt aujourd'hui toute son importance, depuis que l'avant-projet de loi sur la formation continue a été mis en consultation. La loi vise à renforcer l'apprentissage tout au long de la vie; elle réglemente et encourage le développement de la formation continue, veut promouvoir l'acquisition et le maintien de compétences de base des adultes et fixer les responsabilités.

Conscient de l'importance de la formation continue, aussi pour les aînés, le Conseil Suisse des Aînés (CSA) a été invité dès le départ à participer à la Commission d'experts chargée d'élaborer l'avant-projet de loi mis en consultation. Il a également et tout naturellement été appelé à donner son avis lors de la procédure de consultation. Lors de son assemblée des délégués du 23 mars 2012, il a approuvé la prise de position préparée à ce sujet, dont vous trouvez un bref résumé ci-après :

# Comprendre l'évolution du monde actuel : une obligation

Dans un monde en pleine mutation économique, dans lequel le savoir et les progrès technologiques, mais aussi les défis liés à la globalisation, à l'environnement et à l'énergie ne cessent de s'accroître, la formation tout au long de la vie prend une importance prépondérante. Encore faut-il, pour chaque individu, être en mesure de suivre des formations continues pour se donner les moyens de rester actif professionnellement, individuellement et socialement. Une grande disparité existe entre les personnes déjà très bien formées et celles qui, au fil des années, ont perdu les compétences de base ou l'envie de les développer. Ces dernières sont beaucoup plus vulnérables et sont souvent démunies face aux offres de formation continue. Pour le CSA, cette loi doit être l'opportunité de rétablir un meilleur équilibre dans l'égalité des chances et de lutter avec efficacité pour l'intégration de toutes et tous dans la société actuelle, indépendamment de l'âge. La mise à niveau des connaissances de base, le développement de l'offre de formation et la validation des acquis doivent devenir les piliers de cette nouvelle loi.

#### Ces groupes-cibles que la loi ignore

En voulant créer une loi-cadre, il était cousu de fil blanc que cette loi ne pourrait répondre à toutes les attentes placées en elle. De l'avis du CSA, c'est une occasion manquée. Certes, la Confédération et les cantons contribuent à ce que la formation continue soit accessible à chacun en fonction de ses capacités. Malheureusement, ces bonnes intentions risquent de rester un miroir aux alouettes. Sans contraintes ni sanctions, nous doutons fort que cette loi soit efficace pour combler les disparités des connaissances parmi la population.

La loi ne favorise aucunement les groupes-cibles qui ont un déficit dans leur formation. Nous pensons spécialement aux adultes n'ayant pas réussi une formation professionnelle directement à la sortie de l'école obligatoire; aux personnes à l'aide sociale suite aux aléas de la vie; aux travailleurs peu qualifiés subissant une période de chômage; aux femmes souhaitant reprendre une activité professionnelle suite à la période consacrée à l'éducation de leurs enfants; aux migrants dont les diplômes ne sont pas reconnus dans notre système de formation ou qui sont peu ou pas formés.

La formation continue tout au long de la vie est un objectif prioritaire de la nouvelle loi. Tout au long de la vie veut aussi dire qu'elle devrait s'appliquer aux aînés, qui constituent un groupe-cible de près de 2 millions de personnes en Suisse. Pourtant, rien n'est dit à ce sujet dans cette loi-cadre. La loi ignore que le fossé informatique et d'information ne cesse de croître. Ce groupe-cible ne pourra pas le combler sans qu'une formation continue organisée soit mise sur pied. Il devrait avoir la possibilité de remettre à jour ses connaissances, non seulement dans le domaine technologique où des lacunes de formation sont si vite accumulées, mais aussi dans les domaines social, environnemental et énergétique. Du fait des progrès fulgurants dans le domaine de l'information, une bonne partie des aînés deviendront rapidement des exclus de la société.

Des projets de formation continue en faveur des groupes-cibles cités plus haut doivent être mis sur pied rapidement et financés par un fonds spécial à la charge de la Confédération, des cantons et des employeurs qui ne font aucun effort dans la formation continue de leurs employés. En leur offrant cette opportunité et en relevant ce défi, c'est toute la société qui en bénéficierait.

#### Les revendications du CSA

- La Conférence sur la formation continue, composée de représentants de la Confédération et des cantons, qui aura pour mission d'assurer la coordination de la formation continue et d'observer son développement, devrait être étendue à tous les partenaires sociaux, y-compris des représentants des aînés.
- Pour que la loi-cadre puisse s'appliquer aux groupes-cibles cités plus haut, il conviendrait d'instaurer et d'alimenter un Fonds spécial pour soutenir des projets de formation continue des adultes et de toutes celles et tous ceux qui accusent un déficit dans leur formation initiale.
- La validation des acquis pour tous les groupes-cibles et en particulier pour les personnes issues de la migration doit être spécifiée et répertoriée afin que ces gens aient une chance de faire valoir leurs connaissances de base et faire reconnaître une formation acquise ailleurs.

Le CSA a voulu apporter sa contribution à l'élaboration d'une loi sur la formation continue efficace et crédible. Il souhaite qu'il soit dûment tenu compte de ses critiques et revendications.

Michel Pillonel

### Fédération Vaudoise : un peu d'histoire . . . . de 1992 à 2012

Le Bulletin no 1 « Senior info » de la section du district d'Yverdon nous apprend que « C'est le 30 avril 1990 que quelques retraités de la région lausannoise se sont rencontrés pour la première fois à la Salle des Cantons du Buffet de la gare de Lausanne. Avec la ferme intention de faire quelque chose pour la défense des intérêts de la personne âgée, et plus particulièrement pour travailler à l'amélioration des rentes AVS ».

Un comité provisoire a été désigné en 1991 et une large discussion s'est engagée en vue d'adopter des statuts et de constituer la Fédération vaudoise des retraitrés (FVR). Une action de recrutement a été lancée. Et c'est lors de l'assemblée du 18 mars 1992, que les membres présents ont notamment pris acte que, sur les 3'000 lettres envoyées, plus de 400 vaudoises et vaudois avaient adhéré à la FVR. Par ailleurs, lors de cette même séance, il a été annoncé que la section fribourgeoise, plus ancienne, a déjà 4'000 membres, de quoi motiver les vaudois! Puis, au fil des ans, le nombre des membres à augmenté pour atteindre, fin 1997, plus de 8'000 adhérents.

Aujourd'hui, beaucoup de membres sont décédés ou entrés dans un établissement médico-social; actuellement le nombre des membres vaudois a passé en-dessous de la barre des 5'000 personnes. Dès lors, une nouvelle campagne de recrutement s'imposait.

En automne 2011, plus de 7'000 lettres personnalisées ont été envoyées en ciblant, pour des raisons de coût, deux régions vau-doises : le Gros-de-Vaud et la Riviera. C'est avec plaisir que nous avons pu souhaiter la bienvenue à environ 250 nouveaux membres. Mais il y a un bémol et il convient de relever avec regret qu'il est de plus en plus difficile de motiver des membres qui acceptent de s'engager au sein d'un comité régional.

#### 2012 : 20ème anniversaire de la Fédération vaudoise

Le comité cantonal a décidé de marquer cet événement en organisant une croisière privée sur le Lac Léman, le mardi 2 octobre 2012, de 14 à 17 heures.

Cette journée festive permettra de renforcer les rangs au sein de notre fédération vaudoise qui vise, rappelons-le, une meilleure insertion des retraités dans la vie quotidienne, un renforcement de l'AVS et de l'AI, une meilleure adaptation de la prévoyance professionnelle, des transports publics adaptés aux aînés et un véritable lien entre les générations. Quelque 400 participants sont attendus et nous nous réjouissons d'ores et déjà de vivre ensemble ces moments conviviaux.

Christiane Layaz-Rochat, présidente de la FVR

#### Notes concernant Generazione Più Ticino

L'activité de **GenerazionePiù** avance comme toujours soit au niveau cantonal, soit à celui des sections régionales.

Au mois de mai, le programme prévoit le déroulement de sept séjours et voyages culturels. Le même mois aura lieu l'assemblée générale à Bellinzone.

Actuellement sont en cours les travaux de préparation du Vademecum 2012, dont l'argument conducteur est le rapport entre générations, y-compris le problème du vieillissement actif.

En ce qui concerne les « revendications » vis-à-vis de l'Etat, aucune solution n'a été trouvée concernant l'interdiction pour les personnes âgées de plus de 65 ans de conduire un véhicule transportant

des enfants à problèmes, sur le trajet entre l'école et les services spécialisés.

Selon notre avis, le défi lancé ne doit pas être abandonné, le dialogue avec l'autorité compétente n'étant pas clos.

En ce qui concerne la présence à des groupes de travail cantonaux et communaux, la participation de personnes âgées de plus de 70 ans est assurée. Le Conseil d'Etat a en effet modifié le règlement, compte tenu de la volonté manifestée par le Grand Conseil. L'article 70 du règlement a été ainsi supprimé.

En ce qui concerne une subvention cantonale pour des associations telles que GenerazionePiù qui assurent une prévention primaire et

récréative en faveur des personnes âgées, le futur n'est pas sans nuages.

En effet, l'Office cantonal qui s'occupe des personnes âgées et des soins à domicile a pris la décision de réorganiser les centres diurnes, les trois typologies suivantes, présentes dans le canton, ayant été retenues :

Type 1, dénommé centre diurne récréatif avec l'objectif d'agrégation sociale et prévention primaire (GenerazionePiù): aucune subvention.

Type 2, dénommé centre social et d'assistance, agrégation sociale et prévention sanitaire, prévention secondaire: subventionné s'il remplit certaines conditions (structure adéquate, horaires d'ouverture, ressources humaines, plan des activités structuré, etc.)

Type 3, dénommé centre diurne thérapeutique, prévention tertiaire, ayant comme but des thérapies et des réhabilitations.

Il est très difficile pour le moment de tirer des conclusions. Nous espérons tout de même qu'on ne liquide pas en un tour de main le travail accompli jusqu'à nos jours en faveur d'une image réelle et de la dignité du troisième et quatrième âge.

A ce propos, je tiens à souligner ce que Jean-Pierre Fragnière écrit dans sa récente publication à l'occasion de l'Année européenne du vieillissement actif :

« Ce livre propose une réflexion sur les transformations qui affectent nos sociétés vieillissantes. Il ouvre des voies vers la compréhension des succès à célébrer, des défis à relever et des actions à entreprendre. » Maria Luisa Delcò, avril 2012

# La prévention de maladies serait dans l'intérêt de tout le monde, aussi des personnes âgées

Par une marge très étroite de 20 contre 19 voix, le Conseil des Etats a refusé, début décembre 2011, une loi favorisant la prévention de maladies, bien que Monsieur Burkhalter, Ministre de la Santé de l'époque, ait rendu les parlementaires attentifs au fait que les trois quarts du coût de la santé sont causés par des maladies chroniques; mais ce message n'a pas été entendu. Les sénateurs favorables à la loi en question argumentaient qu'avec une prévention efficace, une détection précoce et des soins ciblés, on pourrait éviter au moins une partie des maladies chroniques.

Beaucoup de personnes, qu'elles soient en bonne santé ou chroniquement malades, ne comprennent pas ce refus du Conseil des Etats, alors que le Conseil national avait accepté la loi. Pourquoi? Il est prouvé que, par exemple, la prévention du sida a produit jusqu'ici des résultats encourageants. De même, on constate que ce sont surtout les cas de maladies cardiaques qui ont baissé depuis que les interdictions de fumer sont en vigueur. Mais les primes des caisses-maladie augmentent massivement année par année!

Ne serait-ce pas dans l'intérêt de notre société, et surtout pour le bien des personnes concernées, d'avoir une loi favorisant la prévention? Pro Senectute devrait être beaucoup mieux soutenue, car cette institution offre sans cesse de nombreux programmes dans le secteur de la prévention aux personnes âgées et à l'échelon national. La compagnie nationale d'asssurance contre les accidents, CNA, recommande des mesures de prévention ciblées depuis des années et elle en finance même indirectement. Résultat: la CNA a pu réduire les primes six fois de suite, en cette année 2012 même de sept pourcents!

Joseph Zosso, Schmitten/FR

## Imposer les successions de plusieurs millions pour notre AVS

Selon les estimations de Hans Kissling, ancien commissaire en matière fiscale de Zurich, des successions gigantesques échoiront les 30 prochaines années. On estime que pendant cette période, il y aura environ 900 successions qui dépasseront le montant de 100 millions de francs chacune et, dans environ 120 cas, les héritiers toucheront même plus d'un milliard de francs.

Autrefois, les héritages servaient à assurer l'existence de jeunes personnes et de leurs familles. C'est en train de changer, car on estime que dès l'année 2020, les deux tiers des héritiers auront plus de 55 ans. L'argent ne circulera plus qu'entre la quatrième et la troisième génération. Le circuit de l'économie en profitera toujours moins. C'est une évolution que nous devons à l'augmentation bien connue et bienvenue de la longévité; mais elle n'est pas

profitable à la société en général. D'autre part, on sait que les fortunes sont mal réparties, car environ 1,8% de la population possède autant que le reste.

L'initiative en bref:

Le taux d'impôt sera de 20%,

seront imposées les successions de plus de 2 millions de francs,

1/3 des impôts encaissés ira aux cantons,

2/3 des impôts encaissés iront à l'AVS.

A mi-avril, 58'000 signatures ont été récoltées. Le chiffre de 100'000 doit être atteint le 16 février 2013.

Source: Dr. Rudolf Rechsteiner, Bâle.

#### Avenir de l'AVS

La 11ème révision de l'AVS a été refusée deux fois, par le peuple en 2004 et par le parlement en 2010. Pour préparer le terrain de la 12ème révision, le Conseil fédéral a mis en place, le 5 octobre 2011, une plate-forme pour l'AVS chargée d'engager une réforme basée sur le partenariat et comprenant les partis politiques, le patronat, les syndicats, les cantons et le Conseil Suisse des Aînés, CSA. Ce dernier est le porte-parole de l'ensemble des associations de retraités en Suisse. Nous publions ci-après les cinq principes sur lesquels le CSA ne transigera pas:

L'AVS garantit le premier pilier de la prévoyance. Les rentes doivent couvrir les besoins vitaux conformément à la Constitution fédérale, art. 112b. Si ce mandat n'est pas atteint, les prestations complémentaires interviennent.

Le système de répartition est solidaire, simple et transparent. Il garantit la solidarité entre les générations. Les retraités qui ont payé des cotisations durant toute leur vie voient leurs rentes financées par les cotisations des actifs.

Le paiement de cotisations sur la totalité du revenu est important. C'est pourquoi une quelconque flexibilisation ou individualisation des rentes n'est pas du tout souhaitable, pas plus que la gestion à la performance ou des méthodes auto-adaptatives telles que proposées dans le rapport du professeur Bonoli.

L'AVS est une assurance sociale. Aussi, la participation financière de la Confédération doit rester au moins égale à ce qu'elle est actuellement (19,5%).

L'indexation régulière des rentes au coût de la vie est fondamentale et doit rester basée sur l'indice mixte. Le maintien du pouvoir d'achat des retraités est indispensable au respect de l'article constitutionnel.

#### Vue partielle d'une séance de notre Comité central



Michel Pillonel, président; Max Graf, secrétaire



Alois Jenelten, Turtmann; Bernadette Roten, Savièse; Juliane Bérard, Sion; Jean-Pierre Salamin, Grimentz



Marcel Chevalley, Yverdon; Christiane Layaz, Yverdon; Janine Kaufmann, Vevey; Francis Dutoit, Chavannes s/Moudon; Willy Cramatte, Avenches, membre de Syna

Les organisations suivantes sont affiliées à la Fédération suisse des retraités:

Fédération fribourgeoise des retraités, Fédération vaudoise des retraités, Fédération valaisanne des retraités, Fédération tessinoise GenerazionePiù, Commission des retraités Syna, Commission des retraités transfair, Mouvement Chrétien des Retraités, Avivo, section de Bâle.